

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 10.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En avril dernier, le président de la république déclarait : « Le passe sanitaire ne sera jamais un droit d'accès qui différencie les Français. Il ne saurait être obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas, ou pour aller chez des amis. » Parce que cet alinéa créé une stigmatisation de certains Français contre d'autres, il doit être supprimé.